

18e Conférence Internationale de Statisticiens du Travail
Genève, 24 novembre 2008 - 5 décembre 2008

Document de séance : **21F**

Séminaire « Emploi et chômage : un nouveau
regard sur la pertinence et les fondements
conceptuels des statistiques »

Document sollicité

**REDEFINIR LE CADRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE :
QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRES DE
L'EXPERIENCE DES PHILIPPINES**

par Editha B. Rivera
Département de la main-d'oeuvre et de l'emploi (DOLE), Manille,
Philippines.



REDEFINIR LE CADRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE: QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EXPERIENCE DES PHILIPPINES¹

par Editha B. Rivera²

L'enquête sur la main-d'œuvre aux Philippines repose sur des données collectées depuis mai 1956 par le Bureau national de statistique (National Statistics Office, NSO) au gré des changements survenus au fil des ans en termes de couverture de la population, de période de référence et de concepts. Elle est actuellement réalisée au cours du premier mois de chaque trimestre, avec une période de référence de la *semaine écoulée*, et elle porte sur environ 51'400 ménages dans l'ensemble du pays.

Les concepts et mesures de l'enquête sur la main-d'œuvre se conforment essentiellement aux normes internationales telles qu'énoncées dans la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la 13^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en octobre 1982.

En tant que principal utilisateur des statistiques de la main-d'œuvre, le Département de la main-d'œuvre et de l'Emploi (Department of Labor and Employment, DOLE), via son service de statistique – le Bureau de statistique de la main-d'œuvre et de l'emploi (Bureau of Labor and Employment, BLES) –, coordonne étroitement ses activités avec celles du NSO et lui communique les résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre. Le BLES, principal institut de statistique au sein du Système de statistique philippin, peut exercer une influence sur le type de statistiques du travail générées par les institutions chargées de produire des données.

Le présent document a donc été préparé dans la perspective de l'utilisateur en ce qui concerne les limites des concepts et des définitions de la main-d'œuvre, aux fins de fournir des données pour l'étude du cadre de la main-d'œuvre en vertu de la résolution n° 1 adoptée par la 13^{ème} CIST. Les questions qui y sont débattues ont soulevé des difficultés conceptuelles lors de l'analyse des statistiques de la main-d'œuvre en termes de planification et d'élaboration des politiques et des programmes au sein du DOLE.

CHÔMAGE

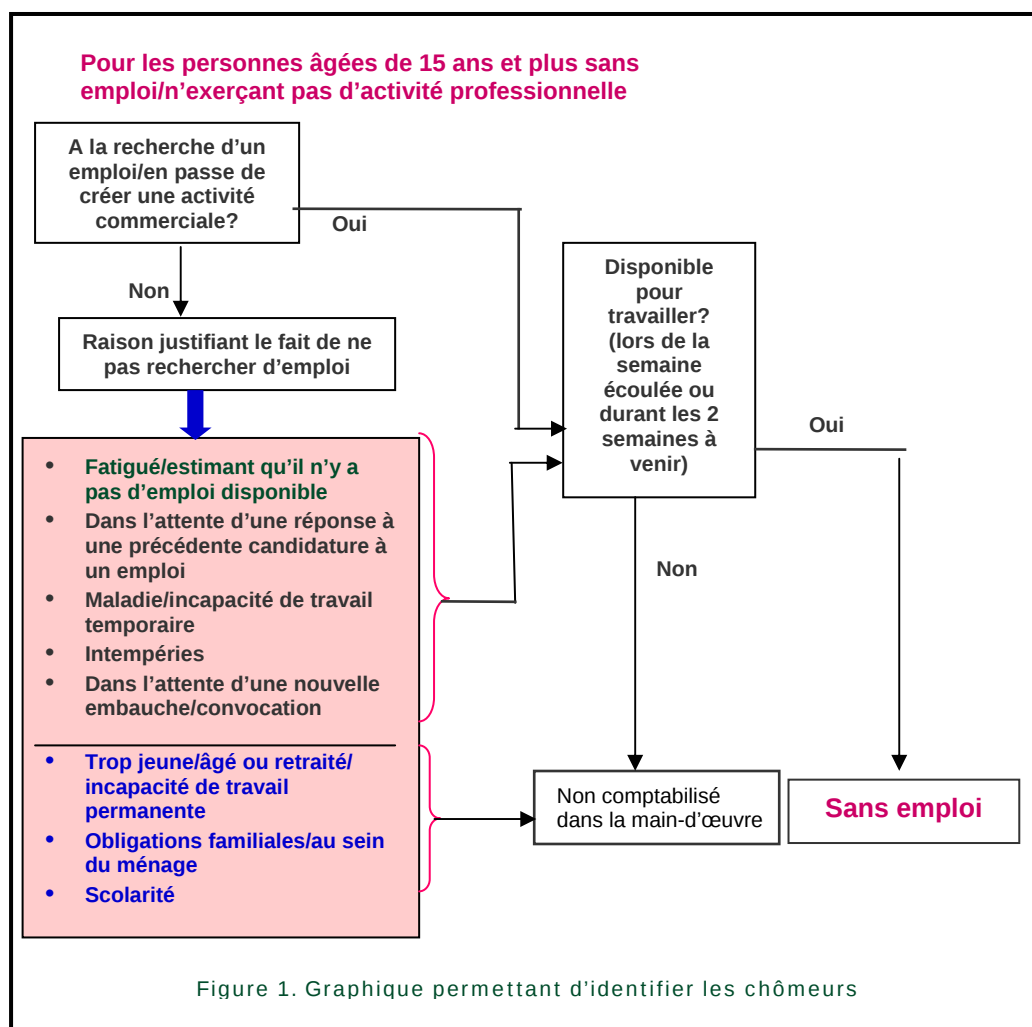
Nouvelle définition du chômage

La nouvelle définition du chômage énoncée dans la résolution n° 15 adoptée en 2004 par le Conseil national de coordination statistique (National Statistical Coordination Board, NSCB) – l'organe politique national chargé des questions de statistiques – a marqué un tournant au cours des dernières années en matière de statistiques de la main-d'œuvre aux Philippines. La décision de réviser la définition du chômage a été motivée par le fait que le taux de chômage est fréquemment utilisé comme l'un des éléments de comparaison des potentiels de performance économique et de croissance des économies du monde entier. En 2004, seuls 10 pays, parmi lesquels les Philippines, sur les 88 effectuant des enquêtes sur la main-d'œuvre n'avaient pas recours au critère «disponibilité pour travailler».

¹ Document préparé pour le Séminaire «Emploi et chômage: un nouveau regard sur la pertinence et les fondements conceptuels des statistiques», organisé par le Bureau international du Travail les 4 et 5 décembre 2008 à Genève, Suisse.

² Responsable du Service de la main-d'œuvre et de l'emploi au sein du Bureau de statistique de la main-d'œuvre et de l'emploi (BLES), Département de la main-d'œuvre et de l'emploi (DOLE), Manille, Philippines. L'auteure tient à remercier ses collègues pour leur précieuse contribution, Manuel L. Laopao et Teresa V. Peralta, respectivement responsable du BLES et responsable du Service de la main-d'œuvre et de l'emploi au sein du BLES.

Ainsi, depuis la série d'enquêtes sur la main-d'œuvre lancée en avril 2005, les personnes comptabilisées comme sans emploi doivent répondre simultanément aux trois critères suivants: 1) être sans emploi, c'est-à-dire ne pas occuper d'emploi rémunéré ou d'emploi indépendant; 2) être à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire avoir effectué des démarches spécifiques au cours de la semaine de référence écoulée en vue de chercher un emploi rémunéré ou un emploi indépendant; et 3) être actuellement disponible pour travailler, c'est-à-dire être disponible pour un emploi rémunéré ou un emploi indépendant depuis la semaine écoulée ou durant les deux semaines à venir. Se référer au graphique ci-dessous pour identifier les chômeurs. L'assouplissement du critère de recherche d'un emploi a toutefois été retenu sous réserve de l'acceptation de cinq raisons considérées comme valables pour ne pas rechercher activement un emploi.



Cette nouvelle définition du chômage a été fort mal accueillie (encore à ce jour), notamment par les économistes et les analystes, au motif qu'elle induit une baisse du taux de chômage dans le pays de près de deux pour cent et, partant, du taux de participation de la main-d'œuvre de près de trois pour cent. Il ressort donc aux yeux de l'opinion que la nouvelle définition vise à «induire en erreur les utilisateurs des données».

L'adoption de cette nouvelle définition du chômage offre cependant aux principales institutions de statistique la possibilité d'informer les utilisateurs et les analystes des

statistiques du travail car la résolution du Conseil national de coordination statistique les autorise à mener des campagnes de sensibilisation dans les principaux centres régionaux du pays. Il en ressort que les idées fausses et les difficultés conceptuelles identifiées les plus courantes portent sur le critère de l'heure énoncé dans la définition de l'emploi et du chômage, notamment l'assouplissement du critère de la recherche d'emploi, du sous-emploi, des emplois multiples et de la mesure «emploi vs création d'emploi».

Chômeurs inactifs

L'une des principales sources de préoccupation provient de la part élevée de chômeurs inactifs aux Philippines. Il s'agit de personnes sans emploi ou n'exerçant pas d'activité commerciale, qui ne sont pas à la recherche d'un emploi mais sont disponibles et disposées à prendre un poste. Avant avril 2005, elles représentaient environ 70 pour cent du nombre total de chômeurs. A partir d'avril 2005, leur part a été ramenée à un peu plus de 50 pour cent (voir Tableau 1 en annexe). La plupart du temps, ces personnes inactives à la recherche d'un emploi ne sont pas chefs de famille (82,9%), sont très jeunes (46,9%) et ont reçu une éducation secondaire (46,3%) ou universitaire (33,4%). Ces caractéristiques démographiques indiquent que ce groupe peut se permettre de ne pas travailler, d'où la faible pression qu'ils exercent sur le marché du travail. Pour établir s'il s'agit d'un phénomène universel ou d'une caractéristique propre au marché du travail philippin, il convient d'examiner les statistiques de pays dont la situation est similaire à celle des Philippines. Les statistiques de ces pays disponibles sur les sites Web ne nous permettent pas d'établir de comparaison car elles comportent peu de notes.

Taux de participation de la main-d'œuvre féminine

On ne peut affirmer à ce stade que les concepts et la définition sont «adaptés aux spécificités culturelles». Dans la Région autonome du Mindanao musulman, à prédominance islamique et où le produit intérieur brut par habitant a toujours été le plus bas du pays, le taux de chômage est, année après année, l'un des moins élevés. Lors d'une des réunions consultatives avec le personnel régional du NSO, nous avons étudié les raisons de ce faible taux de chômage. L'argument invoqué par notre informateur est que les personnes interrogées lors de l'enquête sur la main-d'œuvre sont généralement les hommes vivant au sein du ménage, qui n'admettent pas que les femmes de leur famille travaillent, alors qu'il ne fait aucun doute que les femmes musulmanes exercent des activités commerciales ou tiennent des boutiques dans la région. De ce fait, les statistiques reflètent aussi le faible taux de participation de la main-d'œuvre féminine dans la région.

Recherche d'un emploi à l'étranger

Le phénomène de l'emploi à l'étranger a des répercussions positives sur le marché du travail philippin car il crée une multitude d'opportunités supplémentaires pour les travailleurs philippins résidant à l'étranger. Il modifie également la façon de voir les choses des nouveaux arrivants sur le marché en élargissant leurs possibilités de choisir tel ou tel marché du travail. En outre, il exerce une influence sur l'orientation de leurs carrières en leur permettant de suivre des cours à l'université, ce qui leur offre de meilleures chances de trouver un emploi à l'étranger.

Dans les enquêtes sur la main-d'œuvre actuelles, il n'est pas demandé aux demandeurs d'emploi de préciser si leurs recherches portent sur le marché national ou sur les marchés étrangers, aspect qu'il convient de prendre en considération au moment de redéfinir le cadre de la main-d'œuvre.

SOUS-EMPLOI

Aux Philippines, le sous-emploi est un problème plus grave que le chômage. Les statistiques figurant au Tableau 2 en annexe indiquent que les régions où le produit intérieur brut par habitant est faible ont un taux de sous-emploi plus élevé.

Selon le NSO, les personnes sous-employées sont celles qui ont un emploi et qui expriment le souhait d'effectuer davantage d'heures de travail dans leur emploi actuel ou dans un autre emploi, ou d'obtenir un nouveau poste avec davantage d'heures de travail (NSO, 2005). Sur le plan opérationnel, ce phénomène est mesuré en demandant aux personnes interrogées si elles ont cherché à travailler davantage au cours de la semaine de référence écoulée. Le taux de sous-emploi est estimé en évaluant la proportion, exprimée en pourcentage, de personnes sous-employées par rapport au nombre total de personnes pourvues d'un emploi. Par ailleurs, on parle de sous-emploi lié au temps de travail ou de sous-emploi visible lorsque les personnes sous-employées ont travaillé moins de 40 heures durant la semaine de référence, ce qui est considéré comme le seuil d'heures de travail admis, à l'exception toutefois des secteurs de l'agriculture et de la pêche, où les horaires peuvent être inférieurs à 40 heures.

Comme indiqué précédemment, le sous-emploi n'est pas un concept analytique fiable car il est subjectif, autrement dit, il ne rend compte que du souhait exprimé par les personnes interrogées d'effectuer davantage d'heures de travail ou d'obtenir un autre emploi comportant davantage d'heures de travail, sans examiner plus en profondeur si les intéressés ont entrepris des démarches concrètes pour chercher à effectuer davantage d'heures ou s'ils étaient disponibles pour travailler davantage durant la période spécifiée.

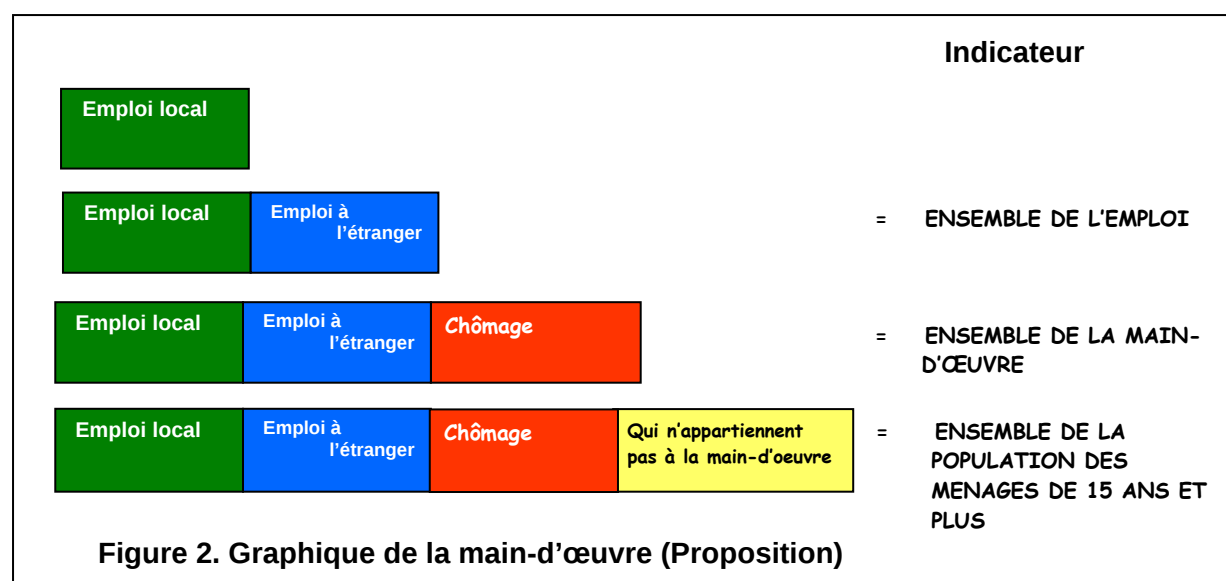
Il est regrettable que les Philippines, malgré l'utilité potentielle de ces données compte tenu de la nature du marché du travail existant, n'ait pas été à même de se conformer à la mesure préconisée par la résolution adoptée par la 16^{ème} CIST en 1998. Si l'éventuel examen de la définition du sous-emploi, y compris de la question des travailleurs découragés, a fait l'objet de divers débats, aucune mesure concrète n'a cependant été prise, la priorité étant accordée à la révision de la définition du chômage. En conséquence, la révision du concept de sous-emploi impliquerait de soumettre une nouvelle fois à un examen public approfondi l'ensemble des concepts de main-d'œuvre, sans compter la difficulté que représente l'opérationnalisation des concepts énoncés dans la résolution de la 16^{ème} CIST.

LE CONCEPT DE MAIN-D'ŒUVRE NATIONALE ET INTERIEURE

Compte tenu de l'importance croissante de l'emploi à l'étranger dans l'économie philippine (près de neuf pour cent de la totalité de la production nationale) et du fait qu'il offre une alternative au marché du travail local, le concept de main-d'œuvre nationale et intérieure a fait l'objet d'une étude dès 2003. Inspirée des concepts de produit national brut (PNB) et de produit intérieur brut (PIB) établis par le Système de comptabilité nationale (SCN), la main-d'œuvre nationale est le concept le plus large, qui inclut les travailleurs philippins résidant à l'étranger, tandis que la main-d'œuvre intérieure correspond au concept tel que défini par la résolution adoptée par la 13^{ème} CIST (1982).

Conformément au «principe d'activité» contenu dans le concept d'emploi préconisé par l'OIT, les travailleurs philippins résidant à l'étranger sont classés comme personnes pourvues d'un emploi, d'où le graphique ci-dessous, qui illustre les éléments du cadre de la main-d'œuvre proposé. Or M. Farhad Mehran, fonctionnaire du BIT, a fait observer à l'occasion d'une session technique dans le cadre d'une mission aux Philippines en 2003, qu'en principe la population en âge de travailler devrait englober les membres des ménages philippins

résidant à l'étranger, qui ne sont toutefois pas faciles à mettre en évidence. Dans l'enquête sur la main-d'œuvre aux Philippines, les travailleurs philippins résidant à l'étranger ne sont répertoriés comme membres du ménage qu'à des fins d'estimation de la population des ménages, mais ils sont exclus de la main-d'œuvre.



S'inspirant du cadre ci-dessus, les résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre de 2007 (voir Tableau 3 en annexe) indiquent que, si les travailleurs philippins résidant à l'étranger ne représentent que deux pour cent de l'ensemble de la population des ménages de 15 ans et plus, le taux de chômage n'atteint que 0,2 pour cent lorsque les travailleurs philippins résidant à l'étranger y sont comptabilisés, alors que, dans le même temps, le taux de participation de la main-d'œuvre nationale augmentait de 0,8 pour cent. La Commission des travailleurs philippins à l'étranger recense environ cinq millions de travailleurs philippins dans le monde, y compris quelque 900'000 Philippins en situation irrégulière ayant réussi à obtenir un emploi à l'étranger. Il convient toutefois de souligner que cette proposition vise à compléter l'actuelle série de données afin d'enrichir l'analyse de la dynamique du marché du travail, en tenant compte de répercussions de l'emploi à l'étranger.

QUELQUES ASPECTS A PRENDRE EN CONSIDERATION LORS DE LA REVISION DES CONCEPTS DE MAIN-D'ŒUVRE

L'objet des résolutions adoptées par la CIST est d'énoncer des normes pour la définition et les mesures des indicateurs du marché du travail. Au vu de l'expérience des Philippines, les efforts déployés pour adopter les directives énoncées dans la résolution ne vont pas sans poser de problème.

Tout d'abord, tout changement est accueilli avec scepticisme par les utilisateurs, en particulier si les processus de changement impliquent des activités politiques, telles que les consultations avec les différents groupes d'utilisateurs. Même si des techniciens ont étudié la question de près, certains secteurs soupçonneront toujours de malveillance même les personnes les mieux intentionnées. C'est pourquoi il aura fallu longtemps avant que la nouvelle définition du chômage voie le jour, les techniciens concernés ayant mûrement réfléchi au moment le plus opportun et au climat politique le plus propice pour que leur démarche n'apparaisse pas comme une manœuvre politique.

Ensuite, appliquer les normes internationales au plan local n'est pas non plus chose aisée compte tenu des circonstances nationales. Et la tâche est deux fois plus ardue si les concepts et mesures sont nouveaux, comme c'est le cas pour le travail décent. Il convient de tenir compte du fait que les techniciens auxquels cette tâche a été confiée ne peuvent s'appuyer que sur les manuels fournis par l'OIT, pour autant qu'ils existent. Les conseils techniques se révèlent donc indispensables. Si aucune assistance technique n'est disponible, la publication de directives et autres formes de conseils peut se révéler précieuse.

Malgré les efforts fournis pour se conformer aux normes internationales, il subsiste des différences de concepts et de mesures eu égard aux circonstances nationales. Les analyses comparatives des principaux indicateurs entre pays se révèlent particulièrement utiles si le système statistique d'un pays donné souhaite adopter des concepts et des définitions en conformité avec les normes internationales. Cependant, les statistiques se rapportant à ce domaine ne sont pas facilement disponibles, même sur les sites Web de statistiques et, si elles le sont, elles comportent peu de notes qui permettent d'en faciliter l'interprétation et d'établir des comparaisons pertinentes. Ainsi, il serait peut-être judicieux que l'OIT, et plus particulièrement son Bureau de statistique, mette au point des méthodes d'ajustement de sorte que des indicateurs similaires puissent être comparés d'un pays à l'autre. De même, des notes techniques portant sur les concepts et mesures utilisés par les pays serviraient d'orientation utile pour les pays désireux de faire le point sur leurs propres séries d'indicateurs. Lorsque nous avons procédé à cet examen, nous souhaitions comparer nos chiffres du chômage avec ceux relevés dans la région. En outre, notre expérience a révélé que, si la définition du chômage a changé, notre taux de chômage demeure plus élevé que dans des pays présentant des similitudes en termes de performance économique ou de caractéristiques du marché du travail.

Autre aspect non négligeable: les mouvements de main-d'œuvre d'un pays à l'autre résultant de la mondialisation sont bel et bien une réalité. Ce phénomène contribue à étendre le cadre de la main-d'œuvre au-delà des frontières du pays. C'est le cas de certaines îles les plus méridionales des Philippines (Tawi-tawi), entre lesquelles les Philippins se déplacent chaque jour ou chaque semaine pour se rendre à leur travail (Sabah, Bornéo). On retrouve le même phénomène dans certains pays de la Communauté économique européenne, ce qui pose des problèmes de mesure. L'examen devrait prendre en considération un cadre de la main-d'œuvre qui intégrerait cet aspect. Les migrations internationales de main-d'œuvre se sont amplifiées, notamment dans les pays en développement.

REFERENCES:

Bureau international du Travail. Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982). Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail.

--- Résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat, adoptée par la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1998). Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail
<http://www.ilo.org/stat>

Philippines, Bureau de statistique de la main-d'œuvre et de l'emploi, Département de la main-d'œuvre et de l'emploi. Document intitulé *Monitoring of Overseas Employment in the Labor Force Survey, 2003* (disponible en anglais uniquement).

Philippines, Bureau de statistique de la main-d'œuvre et de l'emploi, Département de la main-d'œuvre et de l'emploi. *LABSTAT Updates*, Volume 10 Numéros 5-9, *The Philippine Overseas Employment: Understanding its Trend and Structural Change (Parties 1-5)*, mai 2006 (disponible en anglais uniquement).

Philippines, Bureau de statistique de la main-d'œuvre et de l'emploi, Département de la main-d'œuvre et de l'emploi, en collaboration avec le Bureau national de statistique. Manuel sur l'enquête sur la main-d'œuvre, novembre 2008.

Philippines, Bureau national de statistique. Janvier 2007 Enquête sur la main-d'œuvre, Manuel de l'agent du recensement. 2007.

ANNEXE TABLEAU 1**Chômeurs inactifs et leurs caractéristiques démographiques****Philippines: 1998 - 2007**

(En milliers, à l'exception des taux exprimés en pourcentage)

ANNEE / INDICATEUR	Nombre total de chômeurs		
	Nombre	Chômeurs inactifs	
		Nombre	Pourcentage par rapport au nombre total de chômeurs
1998	3'043	2'173	71.4
1999	3'017	2'103	69.7
2000	3'459	2'380	68.8
2001	3'653	2'445	66.9
2002	3'874	2'611	67.4
2003	3'936	2'710	68.9
2004	4'249	2'992	70.4
2005	-	-	-
Janvier	4'030	2'798	69.4
Avril	2'909	1'532	52.7
Juillet	2'715	1'421	52.3
Octobre	2'619	1'336	51.0
2006	2'829	1'450	51.3
2007	2'653	1'459	55.0
SITUATION DU MENAGE	2'653	1'459	100.0
Chef de famille	397	249	17.1
Non chef de famille	2'257	1'210	82.9
GROUPE D'ÂGE			
15 - 24 ans	1'335	685	46.9
25 - 34 ans	763	401	27.5
35 - 44 ans	279	164	11.2
45 - 65 ans	276	211	14.5
NIVEAU SCOLAIRE ATTEINT			
Aucun diplôme	18	16	1.1
Enseignement primaire	401	280	19.2
Enseignement secondaire	1'222	676	46.3
Enseignement universitaire	1'013	488	33.4
Premier cycle	534	276	18.9
Deuxième cycle	479	212	14.5

Note: Les moyennes pour 2005 ne peuvent être calculées en raison de l'adoption de la nouvelle définition du chômage.

Source des données de base: Bureau national de statistique, Enquête sur la main-d'œuvre.

ANNEXE TABLEAU 2. Produit intérieur brut par région par habitant, Taux de pauvreté, Taux de chômage et Taux de sous-emploi par région, Philippines: 2006 - 2007

(En pesos, à l'exception des taux exprimés en pourcentage)

Région	2006								2007					
	PIB par région par habitant (P)	Rang	Taux de pauvreté (%)	Rang	Taux de chômage	Rang	Taux de sous-emploi	Rang	PIB par région par habitant (P)	Rang	Taux de chômage	Rang	Taux de sous-emploi	Rang
PHILIPPINES	14'681		32.9		8.0		22.6		15'429		7.3		20.1	
Région de la capitale nationale	37'856	1	10.4	17	14.4	1	16.6	14	40'252	1	12.2	1	13.7	14
Région administrative de la Cordillera	18'208	2	34.5	12	5.3	10	21.1	11	19'120	2	4.2	11	17.2	12
Région I - Région d'Ilocos	7'988	13	32.7	13	8.7	4	21.2	10	8'286	13	8.4	4	17.5	10
Région II - Vallée du Cagayan	8'122	12	25.5	14	3.2	14	24.1	8	8'511	12	3.1	15	17.4	11
Région III - Luzon central	11'448	10	20.7	16	10.6	2	13.8	16	11'904	10	10.0	2	10.3	15
Région IV-A - CALABARZON	14'439	4	20.9	15	10.0	3	18.1	13	14'891	4	9.2	3	15.6	13
Région IV-B - MIMAROPA	12'603	8	52.7	2	4.8	11	23.5	9	13'431	8	4.0	12	24.8	5
Région V - Région de Bicol	6'691	16	51.1	4	5.6	8	37.9	1	7'067	15	5.3	8	37.1	1
Région VI - Visayas occidentales	13'100	7	38.6	9	6.4	7	25.8	6	13'842	7	6.6	5	25.5	4
Région VII - Visayas centrales	13'917	6	35.4	11	7.5	5	19.8	12	14'829	6	6.5	6	17.4	11
Région VIII - Visayas orientales	6'846	15	48.5	5	4.8	11	30.8	3	6'922	16	4.8	9	27.9	3
Région IX - Péninsule de Zamboanga	10'147	11	45.3	6	3.5	13	26.5	5	10'679	11	3.7	14	23.7	7
Région X - Mindanao Nord	15'651	3	43.1	7	5.6	8	32.7	2	16'537	3	6.0	7	30.7	2
Région XI - Région de Davao	14'157	5	36.6	10	7.1	6	24.1	8	14'866	5	6.0	7	19.8	8
Région XII - SOCCSKSARGEN	11'982	9	40.8	8	5.5	9	27.6	4	12'505	9	4.7	10	23.8	6
Caraga	6'994	14	52.6	3	5.5	9	24.9	7	7'452	14	6.5	6	25.5	4
Région autonome du Mindanao musulman	3'479	17	61.8	1	4.3	12	15.8	15	3'582	17	3.8	13	17.9	9

Note: 1. PIB par région par habitant aux prix constants de 1985

¹Proportion de la population dont le revenu par habitant est inférieur au seuil de pauvreté par habitant

Sources des données: Conseil national de coordination statistique, Produit intérieur brut par région 2005-2007, et Statistiques officielles de la pauvreté aux Philippines 2006.

Bureau de statistique de la main-d'œuvre et de l'emploi.

ANNEXE TABLEAU 3. Statistiques de la main-d'œuvre (y compris les travailleurs à l'étranger)

Philippines: Enquête sur la main-d'œuvre 2007

(En milliers, à l'exception des taux exprimés en pourcentage)

Indicateur	Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ensemble de la population de 15 ans et plus	57'400	57'746	58'110	58'480
- Travailleurs à l'étranger	1'255	1'335	1'253	1'635
Main-d'œuvre nationale	37'650	37'731	37'395	37'553
Main-d'œuvre intérieure	36'395	36'396	36'142	35'918
a. Emploi national	34'800	35'039	34'571	35'307
- Emploi intérieur	33'545	33'704	33'318	33'672
- Emploi à l'étranger	1'255	1'335	1'253	1'635
b. Chômage	2'850	2'692	2'824	2'246
Qui n'appartiennent pas à la main-d'œuvre	19'750	20'015	20'715	20'927
Emploi – En pourcentage de la population (%)				
- National (y compris les travailleurs à l'étranger)	60.6	60.7	59.5	60.4
- Travailleurs à l'étranger uniquement	2.2	2.3	2.2	2.8
Taux de participation de la main-d'œuvre (%)				
- Taux de participation de la main-d'œuvre nationale	65.6	65.3	64.4	64.2
- Taux de participation de la main-d'œuvre intérieure	64.8	64.5	63.6	63.2
Taux d'emploi (%)				
- National	92.4	92.9	92.4	94.0
- Intérieur	92.2	92.6	92.2	93.7
Taux de chômage (%)				
- National	7.6	7.1	7.6	6.0
- Intérieur	7.8	7.4	7.8	6.3

Source des données de base: Bureau national de statistique, Enquête sur la main-d'œuvre.